



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de l'académie de Toulouse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 modifié relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement des adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 mars 2007 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

Rectorat

Direction des Examens
et Concours

DEC 2

ARRETE

ARTICLE I^{er} : Le jury du concours externe commun pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C, session 2022, est constitué comme suit :

PRESIDENT :

M. Max HELLIO - Proviseur adjoint du Lycée Théophile Gautier –Tarbes

MEMBRES :

Madame Françoise BOUDON DE LA ROQUETTE - Greffier des services judiciaires - Tribunal judiciaire de Béziers

Monsieur Frédéric CHAMBON - Attaché d'administration – Cité scolaire Maréchal Lannes – Lectoure

Monsieur Bruno COMBES - Directeur des services de greffe judiciaires - Service administratif régional de Toulouse

Monsieur Cédric DISCONSI - Attaché Principal d'administration – LPO Le Garros – Auch

Madame Samira KHELAIKIA – Directrice pénitentiaire d'insertion et probation - Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gard

Monsieur Jean-François MAGNE - Secrétaire administratif - Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Madame Maryse ROBIC - Attachée Principale d'administration – Rectorat – Toulouse

Madame Maryse SOUM - Attachée Principale d'administration– Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

SUPPLEANTS :

Madame Geneviève ALBOUY - Attachée d'Administration – Rectorat – Toulouse

Monsieur Khaled YAKER - Attaché Principal d'Administration – Lycée JP Vernant – Pins Justaret

ARTICLE II : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 30.03.2022

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie

Vincent DENIS